



PUBLIC

Personnes ayant besoin de développer une mobilité autonome et adaptée à leur projet professionnel afin de faciliter leur retour à l'emploi



PRÉ-REQUIS

Aucun



DURÉE

3 mois maximum



MODALITÉS

Présentiel



TYPE DE VALIDATION

Bilan de la prestation

» RESULTATS ATTENDUS

- Lever efficacement les freins à la mobilité qui contraignent le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et leur fournir les outils nécessaires à une pratique autonome de la mobilité géographique quotidienne.
- Garantir aux demandeurs d'emploi qui en ont besoin la possibilité de bénéficier d'un accompagnement personnalisé à la mobilité quotidienne.

» OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Identification des freins à la mobilité des bénéficiaires via un diagnostic approfondi individuel
- Mobilisation de solutions et apport de réponses adaptées à leurs besoins de mobilité
- Partage des éléments de diagnostic et de suivi avec le conseiller France Travail référent, de manière à contribuer à la bonne articulation du plan d'action

» METHODES PEDAGOGIQUES

- La prestation, individuelle et personnalisée, peut être réalisée en tout ou partie en distanciel selon la situation du bénéficiaire

» MODALITES D'ADMISSION

- Prescription France Travail
- Auto-inscription en passant par son espace personnel



DATES ET LIEUX

Site de Villeneuve sur Lot
Nous consulter au 05 53 75 75 00



TARIFS

Nous consulter
Prise en charge par France Travail



INTERVENANTS

Formateurs expérimentés



Lieux aménagés et modalités adaptées pour faciliter l'accès et l'usage aux personnes en situation de handicap.

PROGRAMME

Le bilan s'articule en 3 phases obligatoires

LE BILAN APPROFONDI DE MOBILITE

Il a pour objectif de :

- Présenter au bénéficiaire l'objectif, le déroulement et le contenu de la prestation
- Préciser sa situation au regard de sa mobilité, qualifier la nature des freins rencontrés (matériels, financiers, cognitifs, psycho-sociaux...) et évaluer ses besoins
- Le confronter à la nécessité d'améliorer ou d'optimiser sa mobilité
- Déterminer une feuille de route, qui précise les modalités d'accompagnement préconisées et les solutions de mobilité à enclencher pour répondre aux besoins identifiés

Il peut être complété par des mises en situation et/ou tout autre dispositif d'évaluation qui permettent d'objectiver les freins à la mobilité

LA MISE EN ŒUVRE DU PARCOURS MOBILITE

Réalisé par le référent sur la base de 2 entretiens individuels minimum, les actions, services et dispositifs du « parcours mobilité » doivent répondre aux besoins des bénéficiaires.

L'offre de service proposée au demandeur d'emploi doit être diversifiée et apporter des réponses aux freins :

- **Cognitifs ou ayant trait aux savoirs de base** (se repérer dans l'espace, lire un plan, construire un itinéraire, utiliser le réseau de transports collectifs, apprentissage du vélo, s'appropriier l'ensemble des services de mobilité à disposition...)
- **Psycho-sociaux ou culturels** (appréhension à se déplacer, réticence à utiliser les transports collectifs, peur de sortir de sa zone de confort...)
- **Financiers** (information quant aux dispositifs financiers existants, besoin d'accompagnement dans la constitution d'un dossier de micro-crédit pour l'achat ou la location longue d'une durée d'un véhicule, appui dans la mobilisation d'aides financières à la mobilité et à la tarification solidaire, positionnement dans des services de covoiturage solidaire...).
- **Matériels**

L'ENTRETIEN DE FIN DE PARCOURS

Il est mené individuellement avec le bénéficiaire par le référent à l'issue du parcours de mobilité, une fois que les travaux visant à lever les freins à la mobilité ont été conduits.

Il permet de :

- Revenir sur l'ensemble des actions du parcours suivi et les solutions de mobilité qui ont été apportées
- Mesurer la progression du bénéficiaire dans son rapport à la mobilité et l'évolution des freins repérés lors du bilan approfondi
- Concevoir une feuille de route qui permet de dégager les actions restant à mettre en œuvre pour que sa mobilité puisse pleinement servir son projet professionnel et les partenaires à mobiliser le cas échéant

Les conclusions de cet entretien sont présentées au bénéficiaire et doivent être inscrites dans le rapport de positionnement final.